



Sylvia

Transport
Saint-Dié
Agglomération

RÈGLEMENT JEU CONCOURS SYLVIA

CHASSE AUX ŒUFS

DU 12 AU 20 AVRIL 2022

- **Article 1 – Organisation du jeu**

La société TRANSDEV TRANSPORTS DEODATIENS immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 89217861700023 dont le siège est situé au 8B rue Sébastien Lehr 88100 Saint-Dié-des-Vosges organise du 12 au 20 avril 2022 à 18h un jeu gratuit sans obligation d'achat. Les organisateurs du concours : le concours est organisé sur la page Facebook du réseau de transport Sylvia, le réseau social Facebook n'a aucune implication dans l'organisation et dans la promotion du jeu-concours en question et se **dégage de toute responsabilité en cas de contentieux.**

- **Article 2 – Conditions de participation :**

Pour participer au concours et tenter de gagner **un ballotin de 250g de chocolats** d'une valeur de **16,90 €** d'une boulangerie-pâtisserie, il faut :

- Terminer la chasse aux œufs en trouvant l'ensemble des QR-Codes avec les indices jusqu'au point final de la chasse aux œufs.
- Pour gagner le lot, il faut impérativement se prendre en photo en mode selfie devant chaque arrêt du parcours de façon à ce que l'arrêt soit identifiable, et retenir le code secret délivré au dernier indice. L'ensemble de ces éléments devra être présenté à l'agent d'accueil de l'agence commerciale Sylvia, à l'Office de Tourisme, 6 Quai du Maréchal Leclerc à Saint-Dié-des-Vosges, durant la période du jeu.
- Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique.
- Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation écrite préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier d'une autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.
- Tout participant au jeu (même nom, même adresse) ne peut gagner qu'une seule fois.
- Les membres de l'entreprise TRANSDEV TRANSPORTS DÉODATIENS ne peuvent participer au jeu.

- **Article 3 – les modalités de remise des lots :**

- Le lot doit être accepté tel quel, il n'est ni échangeable, ni monnayable.
- L'agent d'accueil et d'informations de l'agence commerciale vérifiera vos photos et le code secret à annoncer afin de distribuer le lot.
- Le nombre de lots à gagner est de 50 lots (50 ballotins de 250g de chocolats d'une valeur de 16,90 €).